Image not found or type unknown

Avis de contravention pour Stationnement dangereux à un tiers

Par **Lyly37**, le **10/05/2016** à **10:26**

Bonjour,
J'ai acheté la voiture d'une amie et elle a reçu à ma place un pv pour stationnement dangereux (par ailleurs au même endroit j'en ai eu un PV pour stationnement gênant). Elle va faire la contestation et envoyer mon numéro de permis pour que la contravention soit à mon nom.
Ma question est :
Est ce que à réception de la contravention à mon nom j'aurais toujours ce délai de 45 jours ?
Ou la date de l'avis et la date limite de paiement de la contravention changeront ?
Merci

Par **le semaphore**, le **10/05/2016** à **14:04**

Bonjour
Vous recevrez au titre de conducteur désigné un avis d'amende forfaitaire , vous aurez , a compter de la date inscrite sur le nouvel avis à votre nom, un délai de 65 jours pour payer 135€ PÄR INTERNET la date de l'avis étant le jour numéro 1.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés